



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 24/046/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 23 mai 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 17 mai 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme France NOIROT, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUILLON

- **Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) – Courts de tennis**

Monsieur Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire, expose que près de 110 millions d'euros vont être alloués en 2023 dans le cadre du plan « 5 000 terrains de sport ».

Le fonctionnement de ce plan reste inchangé par rapport à 2022 - pour rappel, le dojo a bénéficié de ce dispositif en 2022.

Il comporte en effet toujours 2 volets, un national (23 millions d'€) et un territorial (86 millions d'€).

Le premier volet s'adresse aux groupements de projets, éventuellement multi-territoriaux, portés par des fédérations agréées ou leurs structures déconcentrées, des associations nationales à vocation sportive ou par des départements ou régions.

Le second volet est géré par les services déconcentrés de l'État chargés des sports (SDJES/DRAJES) et est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Si désormais le plan est accessible à tous les territoires, le caractère prioritaire des Zones de revitalisation rurale (ZRR) et des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) subsiste. Les territoires labellisés « Terres de Jeux 2024 » seront aussi prioritaires pour recevoir une subvention, tout comme les projets sportifs « à proximité ou au sein d'établissements scolaires ou universitaires ».

Monsieur FAVOCCIA rappelle à l'assemblée que la mise aux normes des infrastructures sportives (stade-city – stade – skate-park) et la construction d'un pôle tennis sont inscrits dans le Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2026 de la commune et qu'à ce titre, une somme a été inscrite au budget 2023 pour des frais de missions de maîtrise d'œuvre.

Il rappelle également que la commune d'Ollainville a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » et a fait du sport sa priorité sur la mandature 2020-2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

- **Autorise** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan 5 000 terrains de sport -volet territorial- auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un pôle tennis composé d'un terrain de tennis extérieur et de 2 terrains de tennis couverts,

- **Prend acte** du coût des travaux estimé à 544 779.80 € HT.

Le 24 mai 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

